



LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR POUR L'IDENTIFICATION DES COMMISSIONNAIRES EN DOUANE AGREES (TRANSITAIRES) AU TITRE DE LA CAMAPAGNE 2017/2018

Le Conseil du Café-Cacao invite les opérateurs désireux d'effectuer les activités de commissionnaires en douane agréés (transitaires) dans la filière Café-cacao, à déposer une demande d'intégration qui comportera les documents suivants :

1. Lettre de demande adressée à Madame le Directeur Général du Conseil du Café-Cacao ;
2. Reçu de paiement des frais de dossier
3. Décision d'agrément en qualité de commissionnaire en douane agréé délivré par le ministère de tutelle
4. Eléments justificatifs du crédit d'enlèvement en douane
5. Registre du Commerce et du Crédit Mobilier ;
6. Attestation du siège social de la société ;
7. Déclaration fiscale d'existence ;
8. Attestation de régularité fiscale en cours de validité
9. Lettre d'engagement à respecter les procédures d'exportation ;
10. Déclaration notariée de souscription et de versement ;
11. Liste des clients potentiels (pour les nouveaux opérateurs)
12. Liste des installations et du matériel par port (entrepôts, ponts bascules, sites d'emportage)
13. Titre de propriété ou contrat bail ;
14. Contrat d'assurance civile et professionnelle
15. Statuts de la société conformes aux dispositions de l'acte uniforme relatif aux sociétés commerciales avec les indications suivantes :
 - a) La composition du capital social ;
 - b) La liste des sociétaires ;
 - c) Le montant de la participation de chaque sociétaire.
16. Casier judiciaire datant de moins de trois mois pour le dirigeant de la société.

Le *Conseil du Café Cacao* examine les installations, ainsi que les moyens techniques du demandeur.

Le *Conseil du Café Cacao* apprécie également l'aptitude du demandeur à réaliser ses missions dans les conditions compatibles avec les règles de commercialisation des produits de la filière.

Le *Conseil du Café-Cacao* obtient tous les renseignements sur les demandeurs, les actionnaires et les dirigeants, ainsi que sur leur honorabilité.

La non-délivrance d'un seul de ces documents emporte le rejet systématique du dossier.